



Chauffage Kocliko arrive

Maîtriser le montant de vos charges est un souci constant pour l'OPAC de l'Oise.

Pour les immeubles équipés d'une chaufferie collective, l'office a opté pour la solution technique innovante de la société Kocliko qui débutera le 1^{er} avril 2026. Il nécessite la pose de nouveaux équipements :

- dans les parties communes : des optimiseurs de relances dans les chaufferies et des sondes en toiture et sur les façades des immeubles ;
- dans les logements : des sondes de température dans tous les logements équipés de radiateurs et dans 20 % des logements en chauffage plancher.



Ces équipements seront posés d'ici à fin 2025. Vous serez bien entendu avertis si vous êtes concernés. Pas plus grandes qu'un interrupteur, les sondes seront simplement collées au mur. Pour la pose, prévoir une demi-journée.



Loyer

Le paiement par TIP, c'est fini

Comme vous le savez, vous ne pouvez plus payer par TIP. C'est pourquoi, à partir du mois de septembre, le TIP n'apparaîtra plus en bas de votre avis d'échéance. Optez pour le paiement :

- par prélèvement automatique : gratuit et simple ! Le montant du loyer figurant sur votre avis d'échéance est débité de votre compte bancaire à la date qui vous convient le 1^{er}, le 5, le 10 ou le 15 du mois. Pour bénéficier de ce mode de règlement, adressez-vous aux services de l'OPAC de l'Oise ;
- par carte bancaire : par téléphone auprès de notre centre de relation client, au 03 44 79 50 50 ;
- sur le site Internet www.opacoise.fr ou notre application à télécharger sur IOS ou Android. Il suffit de créer votre compte si vous n'en avez pas déjà un ;
- au guichet de votre agence ou au siège.



BP 80616 - 60610 Beauvais cedex
contact@opacoise.fr - 03 44 79 50 50

VOTRE AGENDE :
COMPTES DE LOYER
Tél. : 03 44 79 50 50

AVIS D'ÉCHÉANCE
COMPTES DE LOYER
N° 0000 0 0 00

NOUVEAU : PAS DE RÉF. PR. LE MONTANT MINIMUM DE VOTRE PLAN D'AMORTISSEMENT PAR UN PAIEMENT DÉPOSÉ EN RATTAPANT VOTRE RÉFÉRENCE

LOCAL : XXXX XXX	DU 01/09/2025 AU 01/09/2025	VOUS DEVEZ	À VOTRE CRÉDIT
LOYER LOGEMENT 000000		100,00	
TUN AU TAILLÉ DE 20 % 000000		000,00	
PROVISION CHARGES 000000		000,00	000,00
ACTE PERS. AU LOGT			

MONTANT DU MOIS TTC : 100,00

SOLDE ANTÉRIEUR TTC : 100,00

Montant du loyer logement dégrèvé maximum autorisé en 2025 : 100,00

VOUS DEVEZ : 200,00 À PAYER AVANT LE 05/09/2025

CONVIENT VÉRIFIER VOTRE LOYER VOTRE CREDIT



Bien vivre ensemble

Contribuons tous au bien vivre ensemble dans nos immeubles et résidences ! Pour cela, respectons et faisons respecter quelques règles simples en termes de sécurité, de tranquillité et de propreté. Vous les retrouvez dans le "Règlement intérieur" affiché cet été dans les parties communes de vos immeubles et sur notre site Internet www.opacoise.fr. Il est également annexé au bail qui vous a été remis lors de l'état des lieux de votre logement, si vous avez emménagé après le 1^{er} juillet 2025.

Règlement intérieur du patrimoine de l'OPAC de l'Oise

Locataires et visiteurs, vous êtes tous les garants du bon usage et de la bonne tenue des locaux.

SÉCURITÉ

Le locataire/visiteur s'interdit tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens.

TRANQUILLITÉ

Le locataire/visiteur mettra tout en œuvre pour ne pas perturber la tranquillité du bâtiment.

PROPRETÉ

Le locataire/visiteur doit respecter la propreté des espaces communs.

OPAC de l'Oise
9 avenue du Beauvaisis
BP 80616
60610 Beauvais cedex
contact@opacoise.fr

Approuvé aux locataires de l'OPAC de l'Oise, aux personnes étrangères et aux visiteurs.

RÈGLEMENT COMPLET



Jugement Bail résilié !

Les 7 courriers adressés en 4 ans par l'OPAC de l'Oise à un locataire beauvaisien pour que les troubles de voisinage dont il était à l'origine cessent n'ont rien changé. L'office a porté l'affaire devant la justice et dans son jugement du 14 octobre 2024, le tribunal de Beauvais a prononcé la résiliation du bail de ce locataire. Les juges ont tenu compte, non seulement des courriers, mais aussi des témoignages de plusieurs voisins qui ont évoqué des nuisances sonores, des insultes et des menaces.



Régularisation des charges

C'est cet automne !

Les relevés de répartition des charges arriveront dans vos boîtes aux lettres cet automne. Si les dépenses sont inférieures aux provisions de charges que vous avez payées, la différence vous sera remboursée. Dans le cas contraire, elle vous sera facturée.

Bonne nouvelle, si vous avez opté pour le prélèvement automatique, vous n'aurez peut-être rien à faire. En effet, si vous devez 150 € ou moins, ce montant sera automatiquement prélevé sur votre compte, au lieu de 125 € précédemment. Au-delà de 150 € dus, vous devrez vous rapprocher de nos services pour effectuer votre règlement.

Compiègne : 2 nouveaux gardiens



Hicham Nour

Gardien

06 15 15 02 74

Hicham Nour est le gardien :

- des immeubles situés :
- avenue de Huy à Compiègne



Théo Feret

Gardien

06 15 15 04 26

Théo Feret est le gardien :

- des immeubles situés :
- rue René Firmin
- rue du Valois à Compiègne



Actions gardiens

Nettoyage extérieurs

Vos gardiens toujours mobilisés pour améliorer votre cadre de vie ! En juin, à Longueil-Annel, Laurent Lavaud, Sébastien Legout, Kamel Bazi, et Frédéric Feret, ont profité des beaux jours pour passer le nettoyeur haute pression dans le secteur de la Prairie. Thomas-Franck Kouang-Poundje a fait de même rue Jean Jaurès, à Thourrotte, tout comme Sébastien Berti et Hugo Decorte dans la Zac des Maubons, à Choisy-au-Bac.

AVANT



APRÈS



Infos travaux

Renseignements : 03 44 79 50 50



Ribécourt-Dreslincourt

Remplacement des chaudières et amélioration de la ventilation

Depuis le mois de juin, l'entreprise PCPV intervient aux 206, 220, 232, 246 place Bellevue et 8 et 21 rue de la Colombe, à Ribécourt-Dreslincourt. Au programme des travaux : remplacement des chaudières existantes par des chaudières à condensation, plus performantes, et amélioration du dispositif collectif de ventilation mécanique contrôlée. Programmés jusqu'en janvier 2026, ces travaux d'un montant de 450 000 € sont entièrement financés par l'OPAC de l'Oise.



Publication : OPAC de l'Oise Direction communication Impression : Polyservices © Illustrations : L. CORNILLON - OËL CARRE - KOCLIKO
© Photos : OPAC de l'Oise - C. Schryve Ont contribué à ce numéro : P. CATEIGNE - S. DENYS - S. DUSSAUTOIR - N. FOURNIER - T. JOURDAIN - M. MAISON - S. OMET-VIVIER - J. PELLIEU - S. ROUX - N. SIBERT - A. SITTER © Conception graphique — Réalisation : Foka KAMPINGA-PETTENATI

